Ville de Genève
Conseil municipal

M-1693 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 mai 2022 de M^mes^ et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Pascal Holenweg, Christel Saura, Ahmed Jama, Jacqueline Roiz, Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Théo Keel, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann et Anne Carron: «Proposer un compost gratuit aux habitant-e-s de la ville de Genève».

12 juillet 2024

Rapport de M. Maxime Provini.

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2023. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^me^ Olivia Bessat-Gardet, les 12 octobre 2023 et 11 janvier 2024. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la commune de Versoix, qui propose du compost gratuit (compost grossier maillage 30 mm) ou payant (compost grossier en grandes quantités ou compost fin) à ses communiers et à ceux des communes du Grand-Saconnex, de Bellevue, de Pregny-Chambésy, de Genthod et de Collex-Bossy;
- qu'il reste encore un tiers de déchets de cuisine dans nos poubelles: un sacré potentiel de recyclage et d'économies;
- que la mise en valeur des déchets compostés en proposant le compost à la population afin qu'il en nourrisse les fleurs de ses balcons et les jardins permettra de sensibiliser ladite population au tri des déchets verts;
- que la promotion concrète des circuits courts permettra de sensibiliser la population à la valeur intrinsèque du compost et au bénéfice immédiat de ce type de recyclage pour les jardins et balcons de nos concitoyens;

– la commune de Monthey, qui propose du compost gratuit à ses communiers en collaboration avec SATOM et son service, Gastro vert (10 m^3 pour 18 000 habitants au printemps avec un éventuel deuxième service), pour un investissement de départ de 170 000 francs et un budget de fonctionnement de 100 000 francs par an en collaboration avec SATOM,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un partenariat à l'usine des Cheneviers afin d'offrir un compost gratuit aux habitant-e-s de la ville de Genève.

Séance du 12 octobre 2023

Audition de M^me^ Dorothée Marthaler Ghidoni, motionnaire

M^me^ Marthaler Ghidoni commence en rappelant que les commissaires ont reçu une présentation à laquelle elle se réfère. Elle explique que l'idée de la motion lui est venue du constat que les services de M. Hodgers ont remarqué que, dans les poubelles, il y a énormément de déchets organiques, qui ne sont pas correctement recyclés. En raison du fait que les ménages ne trient pas le compost et ne le jettent pas dans les endroits adéquats, même s'ils bénéficient de la possibilité d'avoir de petites poubelles vertes gratuites, elle a donc souhaité agir. Elle s'est rendue chez sa mère à Neuchâtel, ayant un jardin, faisant du compost depuis des années et mélangeant du crottin de cheval au compost afin de le rendre meilleur. Dans le village de sa mère, il est possible d'aller chercher du compost dans un énorme tas où tout le monde peut se servir. En effet, la municipalité redonne le compost à la population une fois qu'il a mûri et qu'il est propre à la consommation.

Elle a appelé la petite commune de Neuchâtel pour demander comment ils fonctionnaient. Ils lui ont expliqué que beaucoup de gens jettent du compost dans des sacs non recyclables comme à Genève et que leur système n'était pas exemplaire. A Monthey, en Valais, la situation est meilleure. Elle indique que, là-bas, l'idée de proposer un compost de très bonne qualité aux habitants s'est développée, car le compost est dans un endroit fermé auquel les habitants de la commune ou du quartier ont accès via une clé. Ainsi, les gens qui posent le compost pour le recyclage peuvent aller chercher le compost maturé, soit après un ou deux ans. La situation leur permet d'avoir accès à un compost de très bonne qualité. Elle a ensuite constaté que la commune de Versoix fait la même chose. Elle estime l'exemple de Monthey être trop parfait pour la Ville de Genève, mais pouvant donner des pistes d'améliorations. A son avis ce serait un système gagnant-gagnant, car le tri correct des déchets permet d'avoir du compost à usage personnel.

Questions des commissaires

Un commissaire indique qu'à la station de compostage de Châtillon sur la commune de Bernex, le compost est gratuit jusqu'à 30 kg, donc il voudrait savoir ce qu'elle demande de plus par rapport à cette situation.

Mme Marthaler Ghidoni répond qu'en prenant en compte la mobilité douce, il faudrait que les habitants d'un quartier aient accès au compost sans devoir prendre la voiture. Elle voudrait que des endroits stratégiques soient installés en Ville.

Le commissaire souhaite savoir si elle a une idée quant au lieu qui pourrait être utilisé. Mme Marthaler Ghidoni répond négativement et que le Service des espaces verts (SEVE) sera plus compétent afin d'indiquer un éventuel lieu propre à cet usage.

Une commissaire demande comment se passe la chaîne de traitement des déchets organiques de la maison jusqu'à leur réutilisation.

Mme Marthaler Ghidoni répond que la chaîne idéale a lieu à Monthey, car le compost déposé peut être récupéré deux ans plus tard. Ensuite, il y a une chaîne moins idéale consistant à prendre le compost, le traiter et le redonner. Le problème est que la Ville de Genève est plus grande que les exemples cités et qu'il peut donc s'agir plutôt de pistes de travail afin d'améliorer la situation.

Un commissaire demande s'il est envisagé de créer un lieu central en Ville ou plusieurs lieux décentralisés par quartier.

Mme Marthaler Ghidoni envisage la création de plusieurs lieux par quartier pour que ce soit le moins dommageable possible pour les habitants.

Le commissaire demande si elle n'a pas d'exemples de villes plus importantes avec un système de ce type.

Mme Marthaler Ghidoni répond négativement, car elle ne s'est limitée qu'à la Suisse romande.

Discussion et vote éventuel

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à l'objet.

Un commissaire pense qu'ils peuvent auditionner le SEVE, mais qu'ils n'ont pas besoin d'auditionner des communes d'autres cantons, vu qu'ils n'ont pas les mêmes normes.

Une commissaire serait en faveur de l'audition du SEVE, qui est plus pragmatique dans le domaine.

Un commissaire souhaite une audition du SEVE et de la Voirie.

La présidente trouve intéressante la complémentarité. Elle indique que de toute façon si ce n'est pas une question de voirie, c'est une question du Service logistique et manifestations (LOM). Sur suggestion des commissaires, elle propose de consulter la magistrate Mme Barbey-Chappuis, afin de déterminer le service le plus approprié à consulter et reporte le vote sur les auditions.

Un commissaire maintient sa proposition d'audition de M. Gomez et de ses services.

La présidente affirme qu'ils vont voter quant aux deux auditions, mais que s'il est possible d'auditionner les deux départements le même soir, cette option serait préférable. Elle met au vote quant à l'audition de M. Gomez et du SEVE, qui est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La présidente met au vote quant à l'audition de Mme Barbey-Chappuis et de Voirie – Ville propre (VVP), qui est acceptée par 11 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR).

Séance du 11 janvier 2024

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Mauro Lorenzi, chef du service Voirie – Ville propre

Mme Barbey-Chappuis remercie pour l'accueil et formule ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à la commission. Elle remercie M. Lorenzi et les collaborateurs de la Voirie qui ont beaucoup travaillé lors des deux derniers jours en raison des importantes chutes de neige. Concernant la motion, elle est d'avis qu'elle part certainement d'une bonne intention, mais que les objectifs suivis n'y sont pas clairs. En effet, il existe déjà pour les habitants en Ville de Genève la possibilité de se procurer du compost gratuit sur le site de Châtillon (entre Bernex et Aïre), site dépendant des Services industriels de Genève (SIG), comme relevé par un commissaire lors de l'audition précédente. M. Lorenzi expliquera comment le compost est produit à Genève. Le compost est gratuit jusqu'à 30 kg et au-delà un tarif de 3 francs pour 100 kg est appliqué. VVP n'a pas la possibilité de produire du compost. L'audition du SEVE lui semble pertinente, car M. Gomez pourrait donner des indications quant à la production du compost pour les besoins du service.

La présidente indique que M. Gomez a refusé d'être auditionné au sujet de cette motion.

Mme Barbey-Chappuis affirme ne pas en être au courant.

M. Lorenzi explique quelle est la situation en Ville de Genève. L'exemple cité en Ville de Versoix et des communes à côté n'est pas pertinent pour la Ville de Genève. En Ville de Genève, la collecte est effectuée de façon groupée avec les conteneurs verts, soit les déchets de cuisine, et une petite partie de déchets provenant des gazons et des branchages en raison de la forte composante urbaine de la Ville. Par opposition, Versoix et les autres communes, relativement campagnardes, ayant mis en place ce système, collectent séparément les déchets de cuisine et les déchets verts (branchages, gazon, …). Parmi ces communes, on retrouve Bellevue, Pregny, Genthod, Collex-Bossy. En Ville de Genève, la collecte est groupée et les déchets sont amenés à Châtillon, qui en fait de la production de méthane réinjecté dans le réseau de gaz de la Ville et de compost.

Ces deux décompositions se font dans un processus industriel contrôlé avec de l'injection de particules pour aérer le compost et une température contrôlée car il ne faut jamais descendre en dessous de 53 degrés. A la fin de ce processus, il y a la production d'énergie et de compost qui est gratuit pour toutes les Genevoises et tous les Genevois à raison de 30 kg par personne. A Châtillon, ils sont plutôt bienveillants et flexibles. Le SEVE fait du compost de la même manière que les autres communes comme Versoix, uniquement avec les collectes dans les parcs. Le Canton définit quelles quantités peuvent être produites par les différentes entités, y compris des pépiniéristes pour leur propre compost. Le SEVE l'utilise lui-même pour ses propres plantations et n'a normalement pas de production excédentaire mais le service pourra en dire plus sur la matière.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie les intervenants pour la présentation très claire. Il demande si la mise en place d'un autre système en parallèle de celui actuel serait inutile, inopportune ou inefficiente.

M. Lorenzi répond qu'à son sens il ne serait pas opportun de mettre en place un autre système. La logistique est actuellement efficiente et adaptée à ce qui se fait en Ville de Genève.

Le commissaire demande si le retour sur investissement ne serait pas assez grand.

M. Lorenzi répond affirmativement, surtout en sachant que le compost est actuellement mis à disposition de façon gratuite.

Un commissaire souhaite savoir si le problème se situe au niveau de la logistique. Il rappelle que l'idée de la motion serait d'avoir un accès à proximité du

compost et d'éviter un déplacement vers Bernex. Il demande si des camions ne pourraient pas amener le compost en Ville.

M. Lorenzi répond affirmativement, mais que le compost devrait être stocké en Ville. Lors de la récupération du compost à Châtillon, il suffit de s'y rendre avec un sac et repartir, alors que dans l'hypothèse d'un stockage en Ville, le compost devrait y être stocké en tas et pourrait causer des problèmes d'odeur.

Mme Barbey-Chappuis affirme que ce système n'est pas forcément adapté dans un canton-ville.

Le commissaire demande si le stockage ne pourrait pas avoir lieu dans des parcs.

M. Lorenzi répond qu'un tel stockage est non négligeable en termes d'emprise au sol. Il dit que des visites sont organisées à Châtillon et qu'ils devraient s'y rendre. Le lieu est assez grand et le système prend de la place. La logistique serait déraisonnable par rapport à la situation actuelle.

Un commissaire indique que la motion souhaite faire la promotion du tri du compost en essayant de l'intensifier, en sachant qu'un tiers du compost finit dans les poubelles. Il souhaite savoir ce qui pourrait être mis en place en Ville de Genève pour intensifier le tri du compost.

M. Lorenzi répond qu'ils travaillent au sujet du tri des déchets comme avec la campagne sur la petite poubelle verte, l'obligation d'avoir un conteneur dans chaque allée et le fait que chaque écopoint est pourvu d'un conteneur pour le compost. C'est à ce propos que l'effort sur le tri est réalisé et non sur le fait que les personnes fassent du compost à la maison sur le balcon. Si tout le monde se mettait à composter sur son balcon, il y aurait d'autres soucis qui se développeraient. La problématique du tri est traitée avec le Canton. Concernant la petite poubelle verte, ils avaient déjà eu une première campagne, une campagne démarre à l'heure actuelle et rappelle le tri. VVP distribue gratuitement entre 700 et 800 petites poubelles vertes par année sur les stands ou participe à des évènements. Ils mettent également à disposition des sacs gratuits à la Voirie et dans les postes de police municipale. Il distinguerait le compost individuel de ce qui est mis en place de manière logistique permettant à la population de trier.

Discussion et vote

La présidente demande aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à l'objet.

Un commissaire du Centre affirme que le projet partait d'une bonne intention. Il a consisté à lancer une idée et à voir si c'était opportun. Au vu des expli-

cations de la magistrate et de M. Lorenzi, l'installation n'aurait aucun sens, car le système parallèle serait inefficient. Les gens ont un usage très marginal du compost proposé à Châtillon. Pour toutes ces raisons, il s'impose que la commission refuse. En tout cas, le Centre refusera la motion.

Un commissaire du Parti socialiste dit que la motion est compliquée à mettre en œuvre en termes de faisabilité. La solution de Châtillon paraît complexe en termes d'accès et n'est pas satisfaisante. Les socialistes vont s'abstenir quant à la motion.

La présidente met au vote la motion.

Par 9 non (2 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 5 abstentions (1 EàG, 4 S), la motion est refusée à la majorité des membres présents.